Département du Maine-et-Loire
Commune de
Sainte-Gemmes-D'Andigné

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération
du : 12 janvier 2012
Le Maire

Code: U623 **Echelle: 1/5000**

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration POS			28 février 1979
Révision n°1 du POS			08 février 1995
Révision n°2 du POS			23 janvier 2002
Mise à jour			28 janvier 2003
Révision simplifiée			20 juillet 2007
Révision n°2 (dossier de mise à jour)			10 février 2009
Elaboration du PLU	20 juin 2007	25 novembre 2010	12 janvier 2012

Paysages de l'Ouest
La Mouleyre B
3, rue du Château de l'Ecrouère-BP30661
44106 NANTES cedex 4
Tél: 02 40 59 56 56 Fax: 02 40 76 01 23
E-mail: po.deseilli@wanadoo.fr

Responsables du dossier:
Directeur d'études: J-L LEMAHO
Chargé d'études: A. BOURDEA
Dessinateur: S.LAMBERT

Zone U - Zone urbaine :

UA - secteur centre bourg

UB - secteur urbain d'extension

UE - secteur d'équipements collectifs sportifs et de loisirs

UY - secteur d'activités économiques (artisanal, industriel, commercial et services)

UYd - secteur de la décheterie

Zone AU - Zone à urbaniser :

1AUb - secteur à urbaniser - habitat et activités compatibles

1AUy1 - secteur à urbaniser - activités commerciales

1AUy2 - secteur à urbaniser - activités industrielles

2AU - secteur à urbaniser à terme

Zone A - Zone agricole :

A - secteur agricole

Ap - secteur agricole - constructibilité limitée

Zone N - Zone naturelle :

N - secteur naturel de qualité

Na - secteur naturel lié au activités artisanales

Ngv - secteur d'accueil des gens du voyage

Nl - secteur naturel de loisirs de plein air

Np - Secteur de sites archéologiques

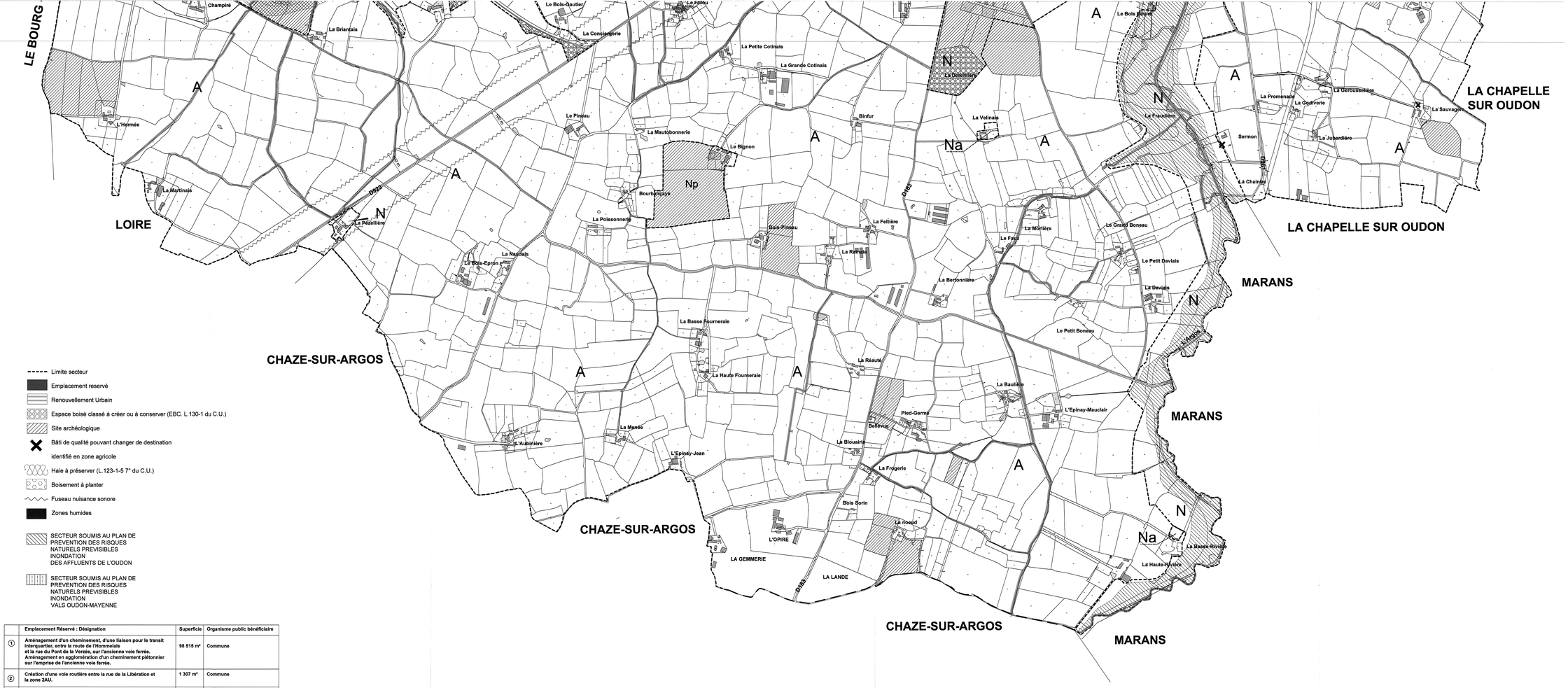

	Emplacement Réservé : Désignation	Superficie	Organisme public bénéficiaire
①	Aménagement d'un cheminement, d'une liaison pour le transit interquartier, entre la route de l'Hommelais et la rue du Pont de la Verzée, sur l'ancienne voie ferrée. Aménagement en agglomération d'un cheminement piétonnier sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.	98 515 m²	Commune
②	Création d'une voie routière entre la rue de la Libération et la zone 2AU.	1 307 m²	Commune
③	Création d'une voie d'accès aux équipements sportifs.	1 049 m²	Commune
④	Aménagements des abords de l'église	215 m²	Commune